

Tessin

Autor(en): **Tarabori, Augusto Ugo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **27 (1936)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La réduction des traitements aura pour effet de diminuer les recettes de ce Fonds d'environ 10 %. Le nombre des rentes et pensions à servir augmentera dans une sensible mesure au cours des exercices prochains, du fait qu'un bon nombre de maîtres seront atteints par la limite d'âge de 65 ans ; l'exécution de cette mesure avait été suspendue pendant cinq ans en vue de permettre la constitution d'un capital suffisant.

W. B.

Juin 1936.

Tessin.

A la suite de la décision prise le 26 septembre 1935 par le Grand Conseil, la *scolarité obligatoire* dans notre canton a été limitée à l'âge de 14 ans, étant donné l'âge d'entrée à 6 ans. Les quinze classes primaires supérieures (*scuole maggiori*), qui avaient été créées en 1934 pour les élèves de 14 à 15 ans, peuvent maintenant être fermées ; cinq de celles-ci ont été supprimées l'année passée : la suppression des autres aura lieu en 1936-1937.

Les réductions causent quelque appréhension au personnel enseignant. D'après une statistique établie par le Département, 35 écoles primaires inférieures pourraient être fermées, grâce à la formation de cercles scolaires entre communes ou localités rapprochées. Il faut noter que pour 18 261 élèves il existe 691 écoles primaires, ce qui donne une moyenne de 26 enfants ; 23 écoles ont moins de 10 élèves, 98 écoles de 10 à 20 élèves.

A partir du 1^{er} mai, les membres du Corps enseignant comme tous les fonctionnaires de l'Etat ont vu leurs *traitements réduits* de 5 à 8 %.

Mais cela n'a pas empêché nos inspecteurs et nos commissions scolaires de s'occuper avec beaucoup d'enthousiasme de la *réforme du programme de l'enseignement primaire*. Je crois utile de reproduire une page de la présentation des nouveaux programmes :

« L'école tessinoise en ces derniers vingt ans de rénovation pédagogique et didactique s'est assimilée les idées inspiratrices et directrices qui doivent maintenant donner lieu à l'établissement d'un programme nouveau.

» Un programme est toujours une trace, c'est-à-dire un schéma qu'il faut remplir et porter sur le terrain pratique. La distribution des matières, les éclaircissements analytiques qui l'accompagnent et, surtout, les idées suggérées pour l'application, indiquent à l'instituteur ce qu'on attend de lui, dans quel esprit il doit conduire l'école, sans faire obstacle à sa propre initiative.

» Il est bon de se rappeler que l'école n'a pas d'autre loi que celle du développement de l'enfant qui lui est confié. La méthode est bonne et féconde chaque fois qu'elle jaillit directement des exigences morales, intellectuelles et physiques de l'enfant. Le programme pourrait donc être justement défini : la réponse aux besoins d'un être humain qui se développe.

» Mais cela ne saurait suffire. L'enfant auquel le programme s'adresse est un être humain concret et déterminé, qui est né et qui a grandi dans un milieu particulier avec lequel il doit s'harmoniser et pour lequel il doit être préparé. Tout l'enseignement doit viser à ces exigences.

» ...Le maître d'une école primaire supérieure qui a compris la nécessité de travailler dans l'esprit qui guide et anime l'école inférieure, a déjà accompli la plus grande partie de sa préparation pour une œuvre fructueuse et saine. C'est pour cela que les maîtres du degré supérieur devraient avoir une bonne expérience des premières classes. On n'aurait pas ainsi à craindre les divergences de vues, une culture unilatérale et des résultats fort inégaux. L'on peut craindre, il est vrai, le péril contraire : celui de maintenir le niveau de l'école primaire supérieure à un degré que l'élève — spécialement à notre époque — a déjà dépassé par ses propres forces. S'attarder dans la puérilité est un danger contre lequel il faut défendre l'école primaire supérieure.

» Tout programme subit, au contact de la réalité et de ses différents aspects, des interprétations et des modifications, non seulement prévues mais encore désirées et demandées. Cela se justifie par la différence de conditions et de besoins des classes de la ville et des classes rurales, des écoles mixtes et des écoles à sections divisées. Ce qui importe dans le programme c'est l'esprit qui l'anime, c'est la conception que l'enseignement est parmi toutes les activités humaines l'une des plus humaines, et qu'il faut la considérer tout à la fois comme une lutte quotidienne contre la verbosité, la rhétorique et le manque de sincérité et comme une œuvre solide pour la formation de l'esprit. »

A. Ugo TARABORI.

Valais.

Un problème : la *pléthore du personnel enseignant* préoccupe le Département de l'Instruction publique. Il y a quelque cinq ans, trente à trente-cinq instituteurs et institutrices étaient sans poste au début du cours ; aujourd'hui le nombre des chômeurs